

# DOSSIER DE CANDIDATURE

## les Fous de la Rampe

FESTIVAL DE THÉÂTRE ÉTUDIANT 2025  
29<sup>e</sup> ÉDITION



**DOSSIER À RETOURNER COMPLÉTÉ À LA MAISON DE L'ÉTUDIANT DE CAEN JUSQU'AU VENDREDI 18 OCTOBRE 2024 INCLUS.**

Important : présentation de **30 minutes** demandée lors des auditions de janvier 2025.

**TITRE DU SPECTACLE**

.....

**NOM DE LA PIÈCE**

.....

**AUTEUR DE LA PIÈCE**

.....

**NOM DE LA TROUPE**

.....

**RESPONSABLE DU PROJET**

.....

**TÉLÉPHONE**

.....

**MAIL**

.....

**MAISON DE L'ÉTUDIANT · CAMPUS 1 · CAEN**

**02 31 56 60 96**

 [celine.vion@crous-normandie.fr](mailto:celine.vion@crous-normandie.fr)

 [herve.tence@unicaen.fr](mailto:herve.tence@unicaen.fr)

 [mde\\_caen](https://www.instagram.com/mde_caen)



## INFORMATIONS LIÉES AU SPECTACLE

TITRE .....

AUTEUR .....

TYPE DE SPECTACLE .....

DURÉE ENVISAGÉE (1H maximum) .....

POURQUOI CETTE PIÈCE ? .....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

RÉSUMÉ DE L'ŒUVRE .....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Pour les textes d'auteurs, une autorisation de représentation doit être obtenue auprès de l'auteur ou de ses ayants droits et remis au service culturel 3 mois avant la représentation. Fournir une photocopie de cette autorisation. Le service culturel prend en charge les frais de droits d'auteurs.

Indiquer le N° de l'autorisation de représentation : N°                      ou le justificatif de demande.

Chaque troupe s'engage à s'informer sur le montant des droits d'auteurs auprès de la SACD et, pour la musique, auprès de la SACEM.



## PIÈCES À JOINDRE AU DOSSIER DE CANDIDATURE

Joindre pour chaque étudiant membre de la troupe un justificatif du statut d'étudiant normand pour l'année universitaire 2024-2025 (photocopie, scan d'un certificat de scolarité ou d'une carte étudiant).

Une copie du texte de la pièce (facultatif).

Un plan de feu et des croquis de la scénographie (facultatif).

## PLANNING DU FESTIVAL

**Vendredi 18 octobre 2024** : date limite de réception des dossiers d'inscription.

**Mardi 5 novembre 2024** : Réunion d'organisation pour les troupes inscrites (présentation, conditions générales, répartition des créneaux de répétitions...).

**Le week-end des 15, 16 et 17 novembre 2024 (dates à confirmer)** : week-end d'accompagnement par deux compagnies professionnelles

**Lundi 13 Janvier 2025** : Auditions (30 min.) pour sélection des projets lauréats qui participeront au festival.

**Février 2025 (dates à confirmer)** : Masterclass avec la Comédie de Caen

**Du lundi 17 au jeudi 27 mars 2025** : Festival (spectacle d'une durée maximale de 1 heure)

Le dossier de candidature  
doit être déposé ou envoyé  
à la Maison de l'étudiant  
au plus tard le 18 octobre 2024.

Tél. 02 31 56 60 92  
[loubna.zerroual@crous-normandie.fr](mailto:loubna.zerroual@crous-normandie.fr)

CROUS NORMANDIE -  
Maison de l'étudiant  
23, avenue de Bruxelles -  
CS 25317  
14053 Caen Cedex 4

# CHARTRE D'ENGAGEMENT

## les Fous de la Rampe

FESTIVAL DE THÉÂTRE ÉTUDIANT 2025  
29<sup>e</sup> ÉDITION  
MAISON DE L'ÉTUDIANT CAEN – CAMPUS 1



UNIVERSITÉ  
CAEN  
NORMANDIE



« Les Fous de la Rampe » est un festival de théâtre étudiant, organisé par la Maison de l'Étudiant, structure co-pilotée par l'Université de Caen Normandie et le Crous Normandie.

Le festival vise à promouvoir le théâtre étudiant et favoriser la rencontre entre amateurs et professionnels du théâtre.

Une majorité des membres de la troupe doit justifier d'un statut d'étudiant sur l'année 2024-2025 et être inscrite à l'Université de Caen (Caen, Alençon, Cherbourg).

Un accompagnement des troupes par des professionnels sera proposé avant et après les auditions.

### PLANNING DU FESTIVAL :

**Vendredi 18 octobre 2024** : date limite de réception des dossiers d'inscription.

**Mardi 5 novembre 2024** : Réunion d'organisation pour les troupes inscrites (présentation, conditions générales, répartition des créneaux de répétitions...).

**15, 16, 17 novembre 2024 (dates à confirmer)** : week-end d'accompagnement par deux compagnies professionnelles.

**Lundi 13 Janvier 2025** : Auditions (30 min.) pour sélection des projets lauréats qui participeront au festival.

**Février 2025 (dates à confirmer)** : Masterclass avec la Comédie de Caen.

**Du lundi 17 au jeudi 27 mars 2025** : Festival (spectacle d'une durée maximale de 1 heure).

## **CONDITIONS D'INSCRIPTION :**

- Chaque troupe doit être composée d'une majorité d'étudiants inscrits à l'Université de Caen (Caen, Cherbourg, Alençon). Pour le cas particulier d'une troupe composée de deux membres, l'un de ces deux membres devra impérativement être étudiant inscrit à l'Université de Caen.
- Chaque troupe candidate désigne en son sein un responsable qui se porte garant des engagements pris par la troupe et sera l'interlocuteur de l'équipe de La Maison de l'Étudiant.
- Le projet présenté doit avoir pour première représentation le festival LES FOUS DE LA RAMPE.
- Pour toute candidature, il est nécessaire de remplir le dossier d'inscription aux Fous de la Rampe 2025.
- Le dossier est à déposer à l'accueil du service culturel de la Maison de l'étudiant de Caen ou à adresser par mail à [loubna.zerroual@crous-normandie.fr](mailto:loubna.zerroual@crous-normandie.fr)
- Les troupes candidates s'engagent à participer aux dates indiquées sur le calendrier soit la réunion d'information le 5 novembre, le week-end de travail 15-16-17 novembre (à préciser) et aux auditions le 13 janvier 2025, étape déterminante de sélection des troupes lauréates qui participeront au festival.

## **ORGANISATION DES RÉPÉTITIONS POUR LES AUDITIONS ET LE FESTIVAL :**

- A compter du 6 novembre, en fonction des horaires d'ouverture de la Maison De l'Étudiant et de la programmation, la salle de spectacle pourra être mise à disposition des troupes candidates.
- Un groupe Facebook ou WhatsApp ainsi qu'un Doodle seront créés avec toutes les troupes afin de gérer l'organisation du planning et d'échanger plus facilement.
- La régie ne sera pas accessible avant les auditions.
- Après les auditions de janvier 2025, seules les troupes lauréates pourront prétendre avec certitude à un créneau de répétition. Elles devront contacter le régisseur général de la MDE, Meidhi MENUZ (meidhi.menez@unicaen.fr), pour requérir l'accès à la régie.

## **CONSIGNES D'UTILISATION DE LA SALLE DE SPECTACLE DURANT LES REPETITIONS :**

- La salle de la MDE est accessible uniquement pendant les heures d'ouverture, du lundi au jeudi de 9h à 17h00 et le vendredi de 9h à 15h.
- Pour accéder à la salle de spectacle de la MDE en journée, les troupes doivent au préalable se présenter à l'accueil du service culturel.
- Pendant les répétitions, la porte extérieure doit être verrouillée afin de prévenir d'éventuelles intrusions.
- Si vous mangez sur place, veuillez utiliser la grande salle côté coulisses (celle où se trouve le piano) et pensez à emporter vos déchets en partant. Aucun manquement à l'hygiène ne sera toléré.
- Avant de partir, éteignez les lumières (salles de répétition, couloir, toilettes...) et vérifiez que la porte extérieure soit bien verrouillée.
- Le respect des locaux et du matériel est indispensable. Ne mettez vos pieds ni sur les murs ni sur les fauteuils.

- Informations techniques :
  - Jauge : 120 places assises
  - Plateau : mur à mur : 17m Ouverture centrale sur patience
  - Hauteur sous les 6 perches fixées au plateau : 6m
  - Distance du cadre 1<sup>è</sup> perche face : 4,5m
  - Distance du cadre 2<sup>è</sup> perche face : 6,5m
  - 2 loges.
  - Cadre de scène : 14,5 m
  - Profondeur : 7m
  - Plans de pendrillons sur patience
  - Ouverture à l'italienne : 9,5m
  - Ouverture à l'allemande : 11,5m
  - Rideau de fond
- Les troupes sélectionnées pour participer au festival s'engagent à fournir un plan de feu, en début de résidence au régisseur de la salle de spectacle.

### **ORGANISATION DES AUDITIONS le 13 JANVIER 2025 :**

- La sélection des spectacles programmés aux Fous de la Rampe est assurée par un jury constitué de professionnels du théâtre, de la direction de la MDE et d'un ou plusieurs étudiant(s).
- La durée des auditions sera de **30 minutes** avec un extrait conséquent du projet, pour un spectacle final de 1h MAXIMUM.
- La présentation se déroulera dans la salle de spectacle de la Maison de L'étudiant.
- La présentation ne doit pas nécessiter d'installation technique élaborée afin d'assurer un enchaînement fluide et continu des troupes.
- Les critères de sélection : le jury portera son jugement sur l'état d'avancement du projet, sur le jeu des comédiens, sur les choix de mise en scène, sur l'enthousiasme et l'engagement de la troupe.

### **OUTILS DE COMMUNICATION :**

- La création des affiches peut être faite par les troupes. Le graphiste de la MDE peut apporter son soutien à la création.
- La MDE prend en charge l'impression des affiches, flyers, invitations et le programme du festival.
- Les troupes s'engagent à fournir un texte de présentation et un visuel HD (300ppp) illustrant leur pièce, ainsi que la distribution 3 mois avant le festival.
- Les troupes s'engagent à assurer la diffusion de la communication papier liée à leur pièce (affiches et flyers).
- Toutes les initiatives individuelles en direction de la presse locale et des radios, sur internet (blogs, réseaux sociaux) sont les bienvenues, en coordination avec la MDE, afin de toujours resituer les éléments d'information dans la communication collective.
- **Respect des auteurs** : veiller à mentionner les noms des auteurs des textes joués sur tout support de communication. Si une pièce nécessite une autorisation de la SACD, faire la déclaration dans les délais prévus. La MDE prend en charge les droits d'auteur.

## INFORMATIONS DIVERSES :

- **Paiement des droits d'auteurs** : informer la direction de la MDE au préalable, préciser le montant requis et l'organisme de gestion (SACD, autre).
- **Autorisation de représentation** : si votre texte n'est pas une création, elle doit être obtenue auprès de l'auteur ou de ses ayants droits et remise à la direction de la MDE 3 mois avant la re-présentation.
- **Aide financière** chaque troupe peut formuler une demande de financement incluant les frais de décors, costumes et les droits d'auteurs. L'équipe de la MDE peut dans une certaine mesure aider les troupes financièrement ou les orienter vers des demandes de subventions auprès des commissions CVEC (Université et Crous) et Culture Actions (Crous).
- **Billetterie** : elle est assurée par la MDE. L'entrée au festival sera gratuite.
- **En cas d'abandon d'un projet** : prévenir rapidement l'équipe de la MDE.
- **Situation sanitaire** : l'organisation du festival 2025 est soumise aux règles sanitaires qui seront en vigueur.

Nom de la troupe

Représentant de la MDE

Nom du responsable de la troupe

à Caen, le \_\_\_\_\_

à Caen, le \_\_\_\_\_

Signature

Signature